

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : État
Avis n° 2025 - 22	
Date de validation 13/05/2025	Méthodologie de hiérarchisation du patrimoine naturel de la RNN du Courant d'Huchet (40)

Le CSRPN, réuni en Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux, a examiné en tant que conseil scientifique de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Courant d'Huchet (40) la méthodologie mise en œuvre pour la hiérarchisation des enjeux de son patrimoine naturel, en vue de définir les priorités de gestion dans le cadre de la rédaction du plan de gestion.

Les représentants de la réserve présentent la méthode de bio-évaluation appliquée au site et les résultats. Quatre grands blocs de « bio-évaluation » sont considérés :

- Les « traits de vie » de l'espèce (valables dans toute l'aire de répartition de l'espèce), notion parfois floue qui regroupe des caractéristiques phylogénétiques, physiologiques, écologiques et éthologiques propres au taxon, qu'il exprime quel que soit son lieu de présence
- La responsabilité juridique et morale du taxon (valable pour le taxon en soi où qu'il soit). Les tendances et la vulnérabilité du taxon sont incluses dans ce point via les Listes rouges.
- La représentativité du site par rapport au taxon, en la relativisant tant par rapport à l'échelle nationale que régionale.
- Le rôle fonctionnel du site vis-à-vis du taxon.

Chacun de ces blocs est pondéré en fonction de l'importance du critère pour la décision de gestion sur le site (les blocs représentativité et bio-évaluation sont prioritaires)

Il s'agit donc bien non d'une bio-évaluation *per se*, mais d'une bio-évaluation conduite à des fins opérationnelles de mise en place d'une gestion d'un espace géographique à statut de protection, soit une méthode de hiérarchisation de la priorité de prise en compte des taxons d'un site à des fins de mise en œuvre d'une gestion du site. Cette méthode inclut à la fois des éléments juridiques et institutionnels, des éléments biologiques et des éléments de représentativité du site (notion de bio-évaluation stricto sensu). Elle doit permettre de s'affranchir au maximum d'une évaluation à dire d'expert et être reproductible sur d'autres sites.

Le travail a débuté par un important recensement, validation et bancarisation des données qui a duré presque une année. La méthode a évalué les 2 264 taxons (1283 faune ; 981 flore), travail qui a également pris presque une année.

Pour les espèces qui ressortent avec un enjeu d'amélioration de connaissance, les actions de gestion favorables seront identifiées via l'entrée par cortège.

Les espèces identifiées « douteuses » s'avèrent être des erreurs de saisie ou d'anciennes identifications qui nécessitent des vérifications.

Les membres du CSRPN échangent sur la redondance de critères qui sont mobilisés plusieurs fois dans la méthodologie, ce qu'il convient d'éviter.

Le CSRPN souligne l'énorme travail engagé et félicite le travail indispensable de bancarisation conduit. Ce travail permet d'avoir une base de données (y compris cartographiques) qui facilitera le suivi dans le temps de ce patrimoine. Il a aussi permis d'évaluer le degré de connaissance du taxon

sur le site. Le CSRPN s'interroge cependant sur la lourdeur de la méthodologie. Il serait intéressant de comparer les résultats de hiérarchisation entre cette méthodologie qui est très coûteuse en temps de personnel et la méthodologie classique à "dire d'expert". La perception des enjeux pourrait être relativement proche et plus rapide. La DREAL rappelle le besoin de garder à l'esprit les moyens financiers et humains affectés aux réserves pour réaliser ces travaux et d'adapter les niveaux de précision.

Le CSRPN regrette que les travaux en cours du CBNSA n'aient pas évolués à la même vitesse que ce travail, même si les éléments méthodologiques conçus par le CBN ont pu être pris en compte. Il insiste sur le fait que, même si ce travail du CBN arrive à son terme par la suite, il ne saurait être question d'une remise en cause fondamentale de la bio-évaluation conduite ici, notamment sur la partie « flore et habitats naturels ».

Le CSRPN souligne aussi l'ambiguïté du titre du document : il ne s'agit pas d'une bio-évaluation au sens strict (tous les éléments relatifs aux méthodes de bio-évaluation ne sont pas repris) mais plutôt d'une méthodologie de hiérarchisation des priorités de gestion du patrimoine naturel d'un site.

Après échange, le CSRPN valide pour les futures réserves que la présentation de la hiérarchisation des enjeux doit être associée à la présentation des objectifs à long terme.

Aussi, le CSRPN NA donne un **avis favorable, avec cinq remarques**:

- Revoir l'organisation du document méthodologique pour en faire un déroulé plus cohérent par rapport à la réflexion (simple réorganisation des chapitres selon le déroulé des étapes du 2.2) ;
- Décrire plus en détail chaque attribut utilisé par une fiche spécifique avec les références (selon le modèle utilisé par le CBNSA) ;
- Affiner la réflexion par cortège selon la nature des cortèges rattachés à des types de grands milieux (cortège forestier, de landes, de zones humides ...) ;
- Revoir le titre du document ;
- Revoir la réflexion sur la méthode de détermination des classes d'importance des taxons pour essayer de la caler sur une façon de faire plus statistique (quartile, médiane ...) et non sur une lecture visuelle des ruptures de pente trop subjective parfois.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.